

PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,

Direction de la Communication

COMMUNIQUÉ DE GERMINAL PEIRO,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS

Je prends acte avec satisfaction du jugement du tribunal correctionnel de Périgueux rendu ce jour contre plusieurs internautes, opposants au projet de déviation de Beynac.

Les intéressés, qui avaient tenu des propos extrêmement violents à mon encontre, ont été reconnus coupables de « provocation au crime » et condamnés à ce titre à des peines de prison avec sursis significatives, assorties d'amendes.

Ce jugement vient rappeler que le débat démocratique n'autorise pas tous les excès et encore moins la provocation au crime ou l'appel au meurtre.

Il réaffirme aussi à quel point le respect d'autrui demeure l'une des valeurs cardinales de notre démocratie, auxquelles chacun devrait se conformer.

Enfin, il met en garde celles et ceux qui continuent d'utiliser les réseaux sociaux en toute impunité, parfois anonymement, à des fins malveillantes voire délictuelles.